

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 JANVIER 2020

Présents : Didier Chassain, Michelle Raye, Sophie Boudier, Séverine Boudieu, Jean Douce, Brigitte Fayet, Hervé Poix, Jean Roux

Absent: Alain Olagnon, procuration donnée à Mr Chassain

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire.

A DEBATTRE

Mr le Maire demande si le conseil est d'accord pour rajouter 3 points supplémentaires à l'ordre du jour : LE CONSEIL DONNE SON ACCORD.

RESTAURANT L'ALAMBIC : Mr le Maire informe le Conseil que Mr Piolet qui est en train d'emménager dans les locaux, veut faire des travaux de rénovation dans l'appartement. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE de lui accorder la gratuité de son loyer de janvier 2020.**

Mr la Maire informe le Conseil que Mr Piolet a signé la charte concernant la cantine scolaire et qu'il assurera les repas dès le 3 février prochain. Il organisera un pot de bienvenue à la population monsoise le samedi 15 février à 11 h.

La commune de Mons continuera à lui faire de la pub par le biais de son site internet et de sa page Facebook.

EMPLOYES COMMUNAUX : Mr le Maire informe le Conseil de l'arrêt de travail d'un employé voirie jusqu'au 6 février 2020 inclus.

Concernant le dossier d'une employée en grave maladie, Mr le Maire précise qu'il s'agit de reprendre une délibération concernant la suppression d'un poste de 19 heures et la création d'un poste de 15 heures, maintenant que le Comité Médical a donné son avis. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL, à l'UNANIMITE DECIDE de reprendre une délibération qui confirme celle prise le 3 juillet 2019 et de la notifier à l'intéressée par courrier en recommandé avec AR.**

RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel):

Mr le Maire rappelle que le RIFSEEP a été mis en place à partir du 01/01/2020 et que lors des entretiens professionnels passés le 20 janvier, il a expliqué à chaque agent le montant de sa prime. L'augmentation des primes (par rapport à l'ancien régime indemnitaire) s'élève à 1 080 € pour la totalité des agents pour l'année 2020.

Lors des entretiens il a été demandé de la part des employés voirie, la construction d'un vestiaire au fond du local des pompiers (WC et douche). **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL approuve cette demande et décide de rechercher, dans un premier temps, un local pour y entreposer le 2ème tracteur, la bétonnière, la remorque, afin de dégager de la place. Il n'oublie pas non plus la demande de l'Ecole Buissonnière d'avoir un espace supplémentaire de rangement.**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF : Mr le Maire explique que comme 2020 est une année d'élections, le législateur a prolongé le délai de vote du budget jusqu'au 30 Avril. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE de préparer le budget et de le voter en Avril.**

RPI : Les deux classes de Beaumont souhaitent partir en voyage scolaire sur deux jours et recherchent des financements. Le budget estimé est de l'ordre de 4 000 €. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE de donner un accord de principe pour aider à financer ce voyage en attendant un plan de financement plus précis et un accord de la commune de Beaumont-les-Randan.**

MAIRIE : PHOTOCOPIEUR ET ORDINATEUR : Mr le Maire rappelle que d'une part, bientôt, il n'y aura plus de mise à jour sur Windows 7 et que d'autre part, le photocopieur marque des signes d'essoufflement.... **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE de demander deux devis à l'entreprise Franck Vincent et de faire auprès du Conseil Départemental une demande de subvention par le FIC (Fonds d'aide à l'Investissement Communal).**

DEMANDE DE TIG (Travaux d'Intérêt Général) : Mr le Maire informe le Conseil que le SPIP du PDD (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) a demandé si la commune pouvait accueillir un jeune homme en TIG. Mr le Maire rappelle au Conseil que Mons a déjà accueilli des personnes en TIG et précise que l'Agent de maîtrise, responsable des employés à la voirie, est favorable à cette proposition. De plus, il précise que ce contrat moral peut s'arrêter du jour au lendemain s'il y a un problème.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de prendre cette personne dans le cadre de TIG

CAP EMPLOI : CDD (Contrat à Durée Déterminée, destiné à une embauche voirie, espaces verts) Mr le Maire informe le Conseil que Mr Raphaël Greliche pourrait être embauché dans le cadre d'un CDD de un an dans les mêmes conditions que son précédent contrat (prise en charge par l'Etat à 40%).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE d'embaucher Mr Greliche à compter du 03/02/2020 pour une durée d'un an.

Ont signé les membres présents